Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 29 (1937)

Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

29me année | Septembre 1937 | No 9

Initiative contre les atteintes aux droits démocratiques.

Jusqu'ici la Suisse a surmonté la crise économique et politique sans subir de catastrophe. Il est vrai que la crise économique qui a duré plusieurs années n'est pas sans avoir laissé de profondes blessures à notre pays. Or, précisément au moment où tout semblait s'écrouler, la dévaluation et l'amélioration générale de la situation économique ont également provoqué un revirement en Suisse.

Dans le domaine politique il s'est confirmé une fois de plus que l'évolution ne se fait pas au pas de course en Suisse, au contraire elle suit un rythme beaucoup plus lent que dans les pays aux masses prolétariennes très nombreuses ou au tempérament méridional. L'attaque des fronts a totalement échoué. Dans sa majorité dominante, notre peuple s'est prononcé contre les idées et les méthodes étrangères.

Il ne faut néanmoins pas se dissimuler que les *dangers qui menacent la démocratie suisse ne sont pas encore écartés.* Ces dangers proviennent actuellement moins des groupes extrêmes que des procédés employés par les autorités, lesquelles s'opposent à l'opinion populaire et imposent leur conception en faisant une entorse au droit constitutionnel. Elles utilisent diverses méthodes à cet effet. Avec l'aide des arrêtés fédéraux d'urgence, on supprime le droit de regard du peuple. Souvent même on élimine le droit de décision du Parlement par des arrêtés du Conseil fédéral et des dispositions prises par les départements.

Le Mouvement des lignes directrices a voué dès le commencement la plus grande attention à cette question et il a décidé de consacrer sa première initiative à la garantie des droits démocratiques. Il entend y parvenir par *la limitation du nombre des arrêtés fédéraux d'urgence.* L'art. 89 de la Constitution fédérale